

Vira, le 4 mai 2015

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2015
convoquée le 22 avril 2015

Présents Gilles BERDOT, Igor CABEZOS, Mathieu CARAYOL, Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Milène GALY, Dominique JALLIER, Nadine LLORENS, Hélène POUJOL, Jean SERRANO, Jean-François SPRIET

Absents :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mathieu Carayol

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 mars 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des réunions par les délégués : SIVOM...

Rappel :

Le SIVOM est compétent en matière scolaire pour les 6 communes qui le composent.

En ce qui concerne le **périscolaire**, le SIVOM est compétent pour certaines communes uniquement car *la CC du Pays de Mirepoix a la compétence enfance et petite enfance à la place de Dun* et les communes de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes (donc Vira et Calzan) ont délégué *la compétence développement social à la Communauté de communes*. Cette compétence concerne notamment l'élaboration et la mise en place d'un programme d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse et se traduit par l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements collectifs à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Les centres de loisirs font donc partie de la compétence déléguée.

De plus, la compétence cantine scolaire du SIVOM existe pour l'ensemble des communes sauf Dun.

C'est pour ces raisons que le SIVOM réalisait plusieurs budgets, les financeurs n'étant pas identiques pour les différents budgets et les excédents ou déficits ne s'imputant pas aux mêmes collectivités.

Toutefois, pour 2015, la DGFIP a demandé la mise en place d'un budget unique.

En pratique, les enfants qui le souhaitent, quelle que soit la commune de résidence, sont aujourd'hui accueillis au centre de loisir de Mirepoix les mercredi après-midi et pendant les congés (mais les enfants de Calzan et Vira peuvent aussi aller à Varilhes ou Verniolle pendant les congés). Les ALAE continuent de fonctionner sur la vallée y compris sur les temps liés à la modification des rythmes scolaires.

Budget

En tenant compte des règles rappelées ci-dessus, les budgets prévisionnels à la charge des communes sont les suivants (répartition selon les populations)

	Total	Vira	Par appel	
Cantine	2346.00	528.46	176.15	
RPI	66923.00	8627.18	2875.73	Payés par la commune
Animation	36869.00	4752.86		Payés par la com com

Répartition de l'excédent

Le SIVOM possède un excédent dont l'affectation et le calcul ne sont pas clairement réglés. A suivre !

Cantine :

Le conseil décide, au vu du dossier réalisé sous la responsabilité du maire de Calzan, de confier la restauration à Occitanie Restauration.

Les trois entreprises sont très proches sur le plan qualitatif, en en quantitatif se positionnent de la manière suivante :

Occitanie Restauration	2.91 €
Hérisson Bellor	4.05 €
Laroque d'Olmes	4.20 €

AFP

Déficit de 256 € car les fermages ne couvrent pas les charges (assurance RC et cotisation à la Fédération Pastorale).

Il est décidé d'augmenter les fermages (aujourd'hui symboliques) pour qu'ils couvrent au minimum ces frais incompressibles.

Délibération modificative : pour le fonds d'amorçage (rythmes scolaires) car le montant a été mis mis en 6554 au lieu de 7489 (versement sur autres participations)

Adoptée à l'unanimité.

Délibération constatant une différence entre les emprunts comptabilisés par la DGFIP et ceux comptabilisés par la commune et demandant une régularisation d'ordre non budgétaire (2848.93 €)

Il s'agit d'une différence constatée récemment par la DGFIP mais qui provient probablement d'une erreur d'enregistrement aux impôts lors de la restructuration des prêts de la commune dans les années 1995.

Adoptée à l'unanimité

TVA sur logement social

Pour bénéficier d'une TVA réduite à 5.50 % pour les travaux de réhabilitation, il faut :

- Mettre l'opération à la TVA (TVA à 20% sur les factures et récupération le mois suivant)
- Faire, en fin d'opération, une livraison à soi même au taux de 5.50%

Commémoration de la bataille de Vira

Pour pérenniser cette commémoration, et en faciliter l'organisation, il est décidé de créer une association ad hoc (statuts en cours d'élaboration) entre les communes concernées.

Il est également décidé que la prise en charge des frais se fera de la manière suivante :

- Fixe de 50 € par commune
- Le solde en fonction de la population légale.

Le plafond de dépenses est fixé à 600 € pour les cérémonies simples, et 800 € lorsqu'il est fait appel à une « musique »

Pour 2015, la date est fixée au 14 juin et la réception aura lieu à Vira. Merci de bloquer la salle polyvalente pour le WE. Par contre, elle est libérée pour le WE du 7 juin.

Cette cérémonie sera également l'occasion de la remise de la légion d'honneur à Marguerite Gos (à priori par la Préfète)

- Questions diverses :

- o Problème de circulation devant l'école (bus scolaire)

La barrière est fréquemment déplacée, ce qui rend impossible le demi tour du bus scolaire. Prévoir un bac à plante fixe pour empêcher le stationnement.

Faire également un devis pour tuber le fossé route de l'école et y placer les bennes à ordures

- o Information sur l'éolien

La préfète a refusé l'implantation des éoliennes sur Maléon et Gudas pour des raisons esthétiques. L'entreprise a fait appel.

- o Point sur le groupement forestier

Monsieur Maury se propose de donner ses parts personnelles à la commune et a demandé à Maître Assemat de faire le nécessaire. Il semble que le notaire ne dispose pas de toutes les pièces pour faire l'opération. A suivre !

- o Eco chèque

Rappel du dispositif qui permet de subventionner les travaux d'amélioration énergétique. La commune, qui n'en a pas les moyens, n'envisage pas d'abonner ce dispositif.

- o Remplacement employé communal – problématique assurance

L'assurance couvre les indemnités journalières à la charge de la commune. En raison des particularités de l'emploi aidé, l'assurance n'interviendra pas dans le cas du remplacement de notre employé communal et son coût sera à la charge de la commune.

- o Site internet lié à la Communauté de Communes du Canton de Varilhes

La Communauté de Communes du Canton de Varilhes va ouvrir des minisites pour les communes. La commune réalisera une présentation simple en raison de l'existence du site internet vira.fr

o SMECTOM

Informations sur les déchets générés en Ariège :

374 kg/habitant en déchets ménagers, 156 kg/h en déchets ménagers et 701 kg/h en global. Ce flux augmente et le taux de recyclage est stable. L'ariège n'est pas un « bon élève » dans ce domaine.

o Droits du sol

Le Département a mis en place une organisation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme en substitution des services de l'Etat qui cessent au 1/7/2015.

Ce *Service Départementale d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme* (SDIAU) assurera l'accueil, le conseil et l'instruction. Le maire restera signataire des arrêtés. Son coût sera réparti entre le département et la commune (voire la com com). Ce montant devrait être de 2.64 €/habitant.

Une convention sera proposée au prochain conseil municipal.

o Plusieurs habitants souhaitent une décoration de la commune pour les fêtes.

Le conseil est d'accord sur le principe. Mylène fera une proposition et nous profiterons des propositions de rabais pour réaliser cet achat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05